

Explore.Brussels ASBL

Conditions générales de vente visites et événements pour groupes

Clauses générales

1. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales et particulières jointes au présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.
2. Toute commande est facturée conformément au tarif mentionné. Les factures sont payables dans les quinze (15) jours calendrier à compter de la date d'émission de la facture sauf mention contraire stipulée sur la facture.
3. Toute réclamation relative à des services prestés doit, à peine de nullité, nous parvenir par écrit (email ou courrier postal) dans les huit jours suivant la prestation.
4. En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de cent euros HTVA, sera due à Explore.Brussels ASBL à titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.
5. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
6. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Bruxelles. Le vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.
7. Explore.Brussels et ses partenaires ont souscrits aux assurances nécessaires dans le cadre des activités qu'ils proposent. Cependant, ils ne peuvent être tenus responsables d'accidents ou d'autres dommages survenus durant leurs prestations en cas de négligence, de non-respect des consignes ou de conduite inadéquate de la part de leurs clients. Si les instructions du guide ou du personnel encadrant ne sont pas respectées, ceux-ci ont la possibilité d'interrompre ou d'arrêter l'activité sans qu'aucune poursuite du client ou qu'aucun dédommagement ne puisse être envisagé.
8. La réservation en tant que groupe est considérée comme la réservation d'une prestation sur mesure. Etant donné le caractère exceptionnel des prestations, toute modification demandée par le client ne peut être garantie et peut également entraîner une modification tarifaire.
9. La réservation de la prestation est définitivement confirmée lorsqu'Explore.Brussels a reçu le bon de commande signé et le paiement de l'acompte mentionné sur la facture d'acompte. Les bons de commandes et factures sont envoyés par mail, sauf en cas de demande expresse de la part du client.
10. Etant donné le caractère exceptionnel des prestations, Explore.Brussels s'efforcera de respecter ce qui a été convenu mais ne peut garantir d'éventuelles adaptations dans le planning et/ou dans les visites/prestations. Aucun dédommagement ne peut être exigé de la part du client si le programme ne correspond pas exactement à ce qui avait été prévu mais que les prestations sont raisonnablement équivalentes.
Par ailleurs, Explore.Brussels ne peut garantir le programme en cas de retard de la part du client.
11. La facture globale est envoyée au client avant la prestation et le montant total doit être perçu sur le compte d'Explore.Brussels au plus tard 7 jours ouvrables avant la prestation.
12. En cas d'annulation de la part du client, le client en averti Explore.Brussels au plus vite par email (info@explore.brussels). Afin de couvrir les frais engagés, et sauf arrangement contraire, Explore.Brussels facturera des frais d'annulations suivants :
 - A 30 jours calendrier ou plus avant la date de prestation : cent euros HTVA pour les frais administratifs et 30% du coût total TVA comprise
 - Entre le 29^{ème} et le 15^{ème} jour calendrier avant la date de la prestation : cent euros HTVA pour les frais administratifs et 50% du coût total TVA comprise
 - A 7 jours calendrier ou moins de la prestation : 100% du coût total TVACEn cas de prestations multiples, ces conditions d'annulation s'appliquent en regard du 1^{er} jour de prestation.
13. Etant donné le caractère exceptionnel et temporaire des visites et événements organisés par Explore.Brussels et étant donné qu'elle n'est pas propriétaire des lieux, Explore.Brussels s'engage à organiser ce qui a été contractuellement convenu dans la mesure du raisonnablement possible mais ne peut pas être tenue responsable en cas d'annulation du fait du propriétaire des

lieux, d'une interdiction tardive de pouvoir pénétrer dans les lieux ou d'une annulation de la visite ou de l'événement pour cas de force majeure.